

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

---

Cinquantième session du Comité permanent  
Genève (Suisse), 15 – 19 mars 2004

Interprétation et application de la Convention

EXAMEN DES RESOLUTIONS ET DES DECISIONS DE LA CONFERENCE DES PARTIES

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat pour information.

Résolutions

2. Le processus de regroupement des résolutions de la Conférence des Parties est presque achevé et le Secrétariat n'a pas l'intention de proposer à la 13<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties (CdP13) d'adopter des résolutions regroupées. De plus, la Conférence des Parties a adopté des décisions visant à empêcher la prolifération des résolutions traitant du même sujet. En outre, un projet de résolution visant à regrouper un certain nombre de résolutions portant sur des espèces spécifiques est en préparation pour la CdP13.
3. Néanmoins, le Secrétariat a l'intention de préparer des propositions en vue de réviser un certain nombre de résolutions. Ces révisions entrent dans deux catégories:
  - a) celles qui paraissent nécessaires en raison de problèmes et d'incohérences décelés par le Secrétariat en accomplissant son travail habituel; et
  - b) celles qu'il reste à terminer dans le cadre du processus agréé par le Comité permanent à sa 45<sup>e</sup> session pour appliquer la décision 11.136.
4. Concernant ces dernières, l'identification et la correction des résolutions posant des problèmes aux Parties a commencé. La résolution qui pose le plus de problèmes est celle relative aux permis et aux certificats, qui a fait l'objet d'une révision substantielle adoptée à la 12<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties (CdP12, Santiago, 2002). A cette session, le Secrétariat s'est engagé à préparer la révision d'autres résolutions pour examen à la CdP13. Il travaillera en consultation avec les Parties qui ont identifié la majorité des problèmes (les Etats-Unis d'Amérique et Malte) à préparer la documentation nécessaire pour la session.

Décisions

5. Pour des raisons historiques liées à la manière dont la liste des décisions était établie, un certain nombre de décisions de la Conférence des Parties sont applicables sur le long terme aussi serait-il préférable de les enregistrer dans des résolutions.
6. Pour y remédier, la Conférence a adopté à la CdP12 plusieurs propositions du Secrétariat visant à transférer le texte des décisions dans des résolutions.
7. Pour poursuivre ce processus, le Secrétariat préparera, pour examen à la CdP13, des propositions visant à transférer le texte d'un certain nombre d'autres décisions dans de nouvelles résolutions ou dans des résolutions déjà en place.